

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DU 359 - Secteur Lourmel-Eglise (15e).- Avenant n°2 de prorogation au traité de concession passé avec la Sem ParisSeine.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.300-1, L.300-4, L.300-5 ;

Vu la délibération 2005 DU-152 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal en date du 15 novembre 2005 créant la Zone d'Aménagement Concerté « Pajol » ;

Vu la concession d'aménagement signée le 24 janvier 2006 entre la Ville de Paris et la Sem ParisSeine, modifiée par avenant n°1 signé le 21 janvier 2010 ;

Vu le projet de délibération 2013 DU 359 en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver l'avenant n°2 à la concession d'aménagement conclue avec la Sem ParisSeine et de l'autoriser à le signer, aux fins de proroger les missions de l'aménageur jusqu'au 31 janvier 2015 et d'augmenter sa rémunération ;

Vu le projet d'avenant n°2 au traité de concession, ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°2 à la concession d'aménagement signée par la Ville de Paris et la Sem ParisSeine le 24 janvier 2006, modifiée par avenant n°1 du 21 janvier 2010, ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant au contrat de concession conclu avec la Sem ParisSeine.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris.